

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 89-016 du 12 Mai 1989

Portant approbation des Décisions-Lois N° 88-002 du 27 Juillet 1988 et N° 88-006 du 1er Décembre 1988, portant toutes deux amendements à la Loi N° 83-006 du 17 Mai 1983 relative à l'élection des Juges Populaires non Professionnels des Tribunaux Populaires Locaux, des Tribunaux Populaires de Commune, des Tribunaux de District, des Tribunaux Populaires de Province et à l'élection des Secrétaires des Tribunaux Populaires Locaux et des Tribunaux Populaires de Commune.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE A DELIBERE ET ADOPTE EN SA SEANCE DU 29 AVRIL 1989.

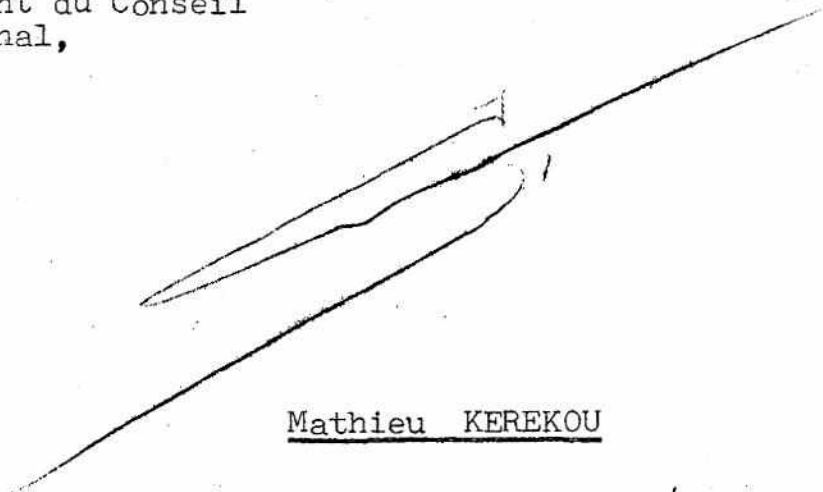
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1er.- Sont approuvées les décisions - Lois N° 88-002 du 27 Juillet 1988 et N° 88-006 du 1er Décembre 1988, portant amendements à la Loi N° 83-006 du 17 Mai 1983, relative à l'élection des Juges Populaires non Professionnels des Tribunaux Populaires Locaux, des Tribunaux Populaires de Commune, des Tribunaux Populaires de Commune, des Tribunaux Populaires de District, des Tribunaux Populaires de Province et à l'élection des Secrétaires des Tribunaux Populaires Locaux et des Tribunaux Populaires de Commune.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 12 Mai 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques,


Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MJIEPSP 4 AUTRES
MINISTERES 14 CEAP 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 4
DCCT-GCONB 2 ONEPI 1 DI-DB-DSDV-DTCP-DCF 10 CAB/MIL 2 UNB-FASJEP 4
BN-DAN 2 BEN/OFRB 2 BEN/OJRB 1 JORPB 1.-